



**RAPPORT DE PRESENTATION**  
**DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022**

**BUDGET CONSTRUCTION ET VENTE DE CAVEAUX**

**SOMMAIRE**

Préambule

**I – VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022** page 3

**II – SECTION DE FONCTIONNEMENT** page 4

1. Les dépenses de fonctionnement page 4

2. Les recettes de fonctionnement page 5

**III – SECTION D'INVESTISSEMENT** page 6

1. Les dépenses d'investissement page 6

2. Les recettes d'investissement page 6

## **Préambule**

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a ouvert l'expérimentation du compte financier unique (CFU) pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires.

Compte tenu de la crise sanitaire liée à la Covid-19, l'expérimentation a débuté en 2021 (et non 2020, comme initialement prévu) et se poursuivra jusqu'en 2023.

Ainsi, la commune de Hyères les Palmiers s'est portée candidate à la 2<sup>nd</sup>e phase de l'expérimentation à compter de l'exercice 2021.

Par arrêté en date du 13 décembre, cette candidature a été validée à compter de l'exercice 2021.

Toutefois, au regard des conséquences de la crise sanitaire, l'expérimentation du CFU a été repoussée d'une année par arrêté en date du 1<sup>er</sup> mars 2021 pour finalement démarrer à compter de l'année 2022.

Cette expérimentation a notamment entraîné l'adoption par la commune de la nomenclature budgétaire M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et l'exercice comptable 2022 est donc le premier pour lequel la commune vote un Compte Financier Unique.

Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

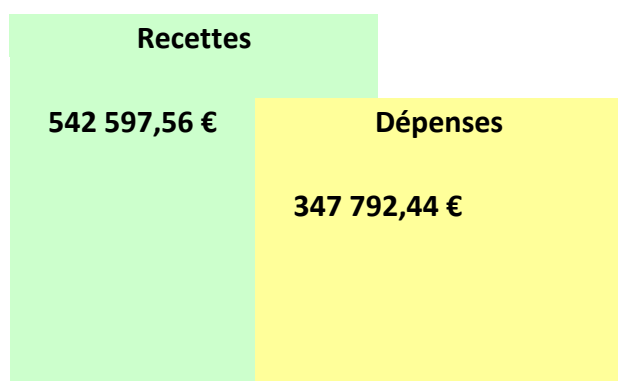
Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

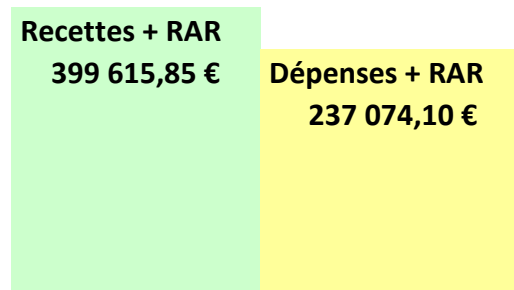
## I – VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

### FONCTIONNEMENT



**Excédent de fonctionnement**  
**194 805,12 €**

### INVESTISSEMENT



**Excédent d'investissement**  
**162 541,75 €**

**Excédent de fonctionnement à reporter en 2023**  
**194 805,12 €**

Les résultats de l'exercice 2022 font apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 194 805,12 €.

Dans le même temps, la section d'investissement présente également un excédent de 162 541,75 €.

Aussi, l'excédent reporté en fonctionnement sur l'exercice 2023 s'élève à 194 805,12 € et l'excédent reporté en investissement sur l'exercice 2023 s'élève à 162 541,75 €.

## II – SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1. Les dépenses de fonctionnement

		CA 2020	CA 2021	CFU 2022	Ecart	%
011	Charges caractère général	123 514	92 972	16 720	-76 252	-82,0%
012	Charges personnel	12 088	18 030	18 225	196	1,1%
69	Impôts sur les bénéfiques			22 343	22 342	
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>135 602</b>	<b>111 003</b>	<b>57 288</b>	<b>-53 715</b>	<b>-48,4%</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	253 331	399 616	290 504	-109 112	-27,3%
	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>253 331</b>	<b>399 616</b>	<b>290 504</b>	<b>-109 112</b>	<b>-27,3%</b>
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>388 933</b>	<b>510 619</b>	<b>347 792</b>	<b>-162 826</b>	<b>-31,9%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 57 288 € en 2022 en baisse – 48,4 % par rapport à l'exercice 2021.

- les charges à caractère général

Elles sont de 16 720 € en 2022 et enregistrent les frais liés à la réfection de 10 caveaux et de gravures.

- les charges de personnel

D'un montant 18 225 € pour l'exercice 2022, elles correspondent au remboursement au profit du principal du personnel communal mis à disposition de ce budget annexe.

- les opérations d'ordre

Ces dépenses intègrent les variations de stock des caveaux pour un montant de 290 504 €.

## 2. Les recettes de fonctionnement

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des différents chapitres par rapport au compte administratif 2021 :

		CA 2020	CA 2021	CFU 2022	Ecart	%
70	Produits services du domaine	110 671	143 383	92 750	-50 633	-35,3%
75	Autres produits gestion courante	24 080	0	0	0	#DIV/0!
77	Produits exceptionnels	0	166 331	0	-166 331	-100,0%
	<b>Recettes réelles</b>	<b>134 751</b>	<b>309 714</b>	<b>92 750</b>	<b>-216 964</b>	<b>-70,1%</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	233 285	290 504	237 074	-53 430	-18,4%
	<b>Recettes d'ordre</b>	<b>233 285</b>	<b>290 504</b>	<b>237 074</b>	<b>-53 430</b>	<b>-18,4%</b>
002	Excédent reporté	146 509	123 174	212 773	89 600	72,7%
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>514 545</b>	<b>723 392</b>	<b>542 598</b>	<b>-180 795</b>	<b>-25,0%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 92 750 €.

### - Produits du service et du domaine

Ce chapitre enregistre les ventes de caveaux. Le montant de ces recettes est de 92 750 € en 2022 en régression de -35,3 % par rapport à l'exercice 2021.

### III – SECTION D'INVESTISSEMENT

#### 1. Les dépenses d'investissement

En 2022, les dépenses d'investissement s'élèvent à 237 074 € et ne sont constituées que d'opérations d'ordre.

		CA 2020	CA 2021	CFU 2022
21	Acquisition mobilier et immobilier	39 594		
<b>TOTAL DEP REELLES</b>		<b>39 594</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>001</b>	<b>DEFICIT REPORTE</b>	<b>0</b>	<b>2 438</b>	<b>0</b>
040	Opérations d'ordre entre section	233 285	290 504	237 074
	<b>DEP D'ORDRE</b>	<b>233 285</b>	<b>290 504</b>	<b>237 074</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>272 879</b>	<b>292 942</b>	<b>237 074</b>

#### 2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont composées du résultat reporté de 109 112 € et des opérations d'ordre d'un montant de 290 504 €.

		CA 2020	CA 2021	CFU 2022
10	Dotations et fonds divers et réserves		2 438	
<b>TOTAL</b>	<b>REC REELLES</b>	<b>0</b>	<b>2 438</b>	<b>0</b>
<b>001</b>	<b>EXCEDENT REPORTE</b>	<b>17 110</b>	<b>0</b>	<b>109 112</b>
040	Opérations d'ordre entre section	253 331	399 616	290 504
<b>TOTAL</b>	<b>REC D'ORDRE</b>	<b>253 331</b>	<b>399 616</b>	<b>290 504</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>270 441</b>	<b>402 054</b>	<b>399 616</b>